

Commune	Reconvilier
Année	2019
Population résidante moyenne	2 346

Indicateurs financiers du FS "alimentation en eau"

Groupe de matières	Montant en CHF
--------------------	----------------

Degré d'autofinancement (DA)

Excédent de revenus / charges, alimentation en eau			-35 415.15
Amortissement du patrimoine administratif	+	33	6 970.60
Attributions au FS MV	+	35	93 593.55
Amort. de subv. d'invest., alimentation en eau	+	366	-
Prélèvements sur le FS MV	-	45	6 970.60
Attributions au FS «alimentation en eau» (art. 85a OCo)	+	3898	-
Prélèvements sur le FS «alimentation en eau» (art. 85a OCo)	-	4898	-
= Autofinancement			58 178.40
Report de dépenses au bilan	+	690	607 211.10
Report de recettes au bilan	-	590	-
= Investissements nets			607 211.10
= Degré d'autofinancement (DA)			9.58%
(Autofinancement / investissements nets)			

Le degré d'autofinancement indique dans quelle mesure les investissements peuvent être financés par des ressources propres. S'il est de plus de 100%, il permet le financement d'investissements ou conduit à un désendettement, tandis que s'il est inférieur à 100%, il entraîne un nouvel endettement ou emprunt. Cet indicateur peut considérablement varier d'une année à l'autre, il ne peut donc être apprécié que sur plusieurs années. Dans le domaine des FS, les investissements sont importants et ces derniers sont couverts par l'avoir en FS MV. Cependant les directives du MCH2 ne permettent pas le retrait total de l'investissement annuel en une seule fois ce qui génère un autofinancement de moins de 100%.

Taux de couverture des coûts (TCC)

Revenus, alimentation en eau	+	7101	563 752.05
Excédent de charges, alimentation en eau	-	9011.xx	35 415.15
= Revenus sans le résultat de l'exercice			528 336.90
Excédent de revenus, alimentation en eau	-	9010.xx	-
= Charges sans le résultat de l'exercice			563 752.05
= Taux de couverture des coûts (TCC)			93.72%
(Revenus sans résultat ex. / charges sans résultat ex.)			

Le taux de couverture des coûts indique le rapport entre les revenus et les charges, dès lors que les émoluments doivent couvrir les frais dans les domaines de l'alimentation en eau.

<i>Groupe de matières</i>	<i>Montant en CHF</i>
---------------------------	-----------------------

Quotient du maintien de la valeur (QMV)**Solde du maintien de la valeur, alimentation en eau**29301 **1 022 035****Valeur de remplacement****Annexe aux
cptes annuels** **10 479 000****= Quotient du maintien de la valeur (QMV)****9.75%**

(Solde du maintien de la valeur / valeur de remplacement)

Le quotient du maintien de la valeur indique le rapport entre le maintien de la valeur et les valeurs de remplacements, domaine dans lequel la législation permet la réduction ou l'arrêt des attributions dès que le montant du maintien de la valeur atteint ou dépasse 25% de la valeur de remplacement.

Généré par une formule:

100% si les investissements nets sont négatifs ou nuls et que le FS est positif

-1% si l'autofinancement est négatif et que les investissements nets sont négatifs ou nuls

